

# Observatoire des prix de référence dans les marchés publics

**RAPPORT ANNUEL 2021** 

# **Table des matières**

1.	Prés	entation des missions de l'Observatoire	. 2
2.	Miss	sions et activités de l'Observatoire	. 4
	2.1.	Réponses à des demandes individuelles d'avis et de recommandations d'adjudicateurs	. 4
	2.2.	Développement d'expertises et de connaissances spécifiques sur des secteurs d'activités.	. 5
	2.2.2	1. Méthode de travail	. 5
	2.2.2	2. Secteur de la réparation et de l'entretien d'installations et de bâtiments	. 6
	2.2.3	3. Secteur des travaux de voirie	. 6
	2.3.	Répertoire d'entreprises	. 7
	2.4.	Mise en place des GT sectoriels anti-dumping	. 9
	2.5.	Avant-projet de nouvelle ordonnance « Observatoire »	. 9
	2.6.	Activités diverses	. 9
	2.6.2	1. Réseau bruxellois des acheteurs publics régionaux	. 9
	2.6.2	2. Tenue d'un répertoire de jurisprudence	10
3.	Com	munication	10
	3.1.	Pages du site Internet de Brupartners consacrées à l'Observatoire	10
	3.2.	Newsletter	10
	3.3.	Nouvelles publications de l'Observatoire	11

# 1. Présentation des missions de l'Observatoire

Né du constat des interlocuteurs sociaux de la nécessité d'éviter la concurrence déloyale et le travail au noir dans la commande publique, l'Observatoire des prix de référence dans les marchés publics (ciaprès Observatoire) a été créé au sein de Brupartners par l'ordonnance du 3 avril 2014<sup>1</sup>.

L'objectif principal de l'Observatoire vise à lutter contre le dumping social<sup>2</sup> dans les marchés publics. De cet objectif découle une mission générale d'aide aux adjudicateurs<sup>3</sup> dans le cadre de la passation de leurs marchés publics de travaux et de services. Cette mission générale se décline en plusieurs missions spécifiques. Certaines résultent de l'ordonnance de 3 avril 2014, d'autres des recommandations du Groupe de travail régional « Lutte contre le dumping social » (ci-après GT « Dumping »). Ces missions peuvent être résumées comme suit :

MISSION GÉNÉRALE	Fournir une aide à la prise de décision administrative en matière de marchés publics de services et de travaux (secteurs classiques <sup>4</sup> )		
	Missions issues de l'ordonnance du 3 avril 2014	Missions issues du GT « Dumping »	
Missions Complémentaires	<ul> <li>Fournir des résultats d'analyse sur les prix soumissionnés lorsque l'adjudicateur a des raisons d'interroger le caractère anormalement bas des prix</li> <li>Préparer des avis relatifs à l'insertion de clauses techniques dans les documents du marché<sup>5</sup> de nature à renforcer l'attribution et l'exécution des marchés publics</li> <li>Assurer une veille sur les prix</li> <li>Sensibiliser et diffuser les connaissances en matière de prix et assurer une intermédiation entre adjudicateurs et organisations représentatives des secteurs privés</li> </ul>	<ul> <li>Diffuser des bonnes pratiques par le biais d'un « Guide des bonnes pratiques dans les marchés publics »</li> <li>Concevoir un répertoire d'entreprises mentionnant notamment les certificats de bonne exécution pour tous les types de marchés</li> <li>Développer un outil d'analyse de la situation financière et économique des entreprises de nature à offrir un service qualitatif complémentaire aux adjudicateurs bruxellois dans le cadre des marchés publics</li> <li>Créer une plateforme d'échange de données de marchés publics</li> </ul>	

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ordonnance du 3 avril 2014 portant création d'un Observatoire des prix de référence dans les marchés publics au sein de Brupartners.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le terme de dumping social concerne un large éventail de pratiques abusives ainsi que le contournement de la législation, qui rendent possible la concurrence déloyale en minimalisant de façon illégale le coût du travail et les coûts de fonctionnement.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Terme légal pour désigner les acheteurs publics.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Les pouvoirs adjudicateurs visés à l'article 2, 1° de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics qui n'exercent pas les activités visées aux articles 96 à 102 de cette loi (gaz, électricité, eau, transports, ports, aéroports et services postaux).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Les documents du marché renvoient aux documents applicables au marché public fournis par l'adjudicateur ou auxquels il se réfère (avis de marché, cahier des charges, etc.).

Les missions de l'Observatoire s'inscrivent donc globalement dans le cadre général de la lutte contre le dumping social, les prix anormalement bas pouvant être un signe révélateur de ce phénomène. Le dumping social est une préoccupation importante pour la Région bruxelloise. Les interlocuteurs sociaux ont régulièrement sensibilisé le Gouvernement aux effets de ce phénomène néfaste pour l'économie car il conduit à de la concurrence déloyale et à des pertes d'emplois.

Les travaux de l'Observatoire ont vocation à guider les acheteurs publics régionaux dans la passation de leurs marchés publics, avec un focus particulier sur les prix anormalement bas afin de minimiser, voire de supprimer, les risques de dumping social et de pratiques déloyales et frauduleuses dans les marchés publics en Région de Bruxelles-Capitale.

Afin de remplir les missions précitées, l'Observatoire a travaillé en 2021 à plusieurs actions, déclinées en 6 activités (les activités reprises dans la figure sont détaillées ci-après) :



Figure 1- Activités de l'Observatoire

#### 2. Missions et activités de l'Observatoire

# 2.1. Réponses à des demandes individuelles d'avis et de recommandations d'adjudicateurs

L'une des activités de l'Observatoire consiste à fournir, sur sollicitation des adjudicateurs, une analyse des prix ou des coûts et des justifications remis par un ou des soumissionnaire(s) dans le cadre d'un marché public en cas de soupçon de prix anormalement bas.

Cette analyse est fournie aux adjudicateurs ayant saisi l'Observatoire dans le cadre de la procédure de vérification des prix et des coûts des articles 33, 35 et 36 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques<sup>6</sup>. L'Observatoire rend son avis à l'acheteur public lorsque celui-ci a procédé à plusieurs formalités destinées à vérifier que les prix ou les coûts auxquels il est confronté sont normaux. L'adjudicateur procède donc, dans un premier temps, à la vérification des prix des offres qui lui ont été remises. Lorsqu'il soupçonne un ou des prix d'être anormalement bas, il lui revient de procéder à un examen de ces derniers et d'exiger la production de justifications de prix ou de toutes informations nécessaires de la part des opérateurs économiques concernés. C'est lorsque l'acheteur public a analysé ces informations et, le cas échéant, ces justifications et qu'il a considéré qu'elles n'étaient pas suffisantes pour démontrer la normalité du prix en question qu'il peut alors se tourner vers l'Observatoire afin de solliciter son avis sur le(s) prix, les coûts et le(s) justification(s) fournie(s).

Dans le cadre de cette activité, l'Observatoire a pu mettre en œuvre, à l'occasion des avis et recommandations rendus, les méthodologies qu'il a développées depuis sa mise en place effective fin 2014.

Suite à un travail de recherche et de collecte d'informations, l'Observatoire a élaboré deux approches méthodologiques d'analyse de prix<sup>7</sup> :

- la décomposition du prix en ses différents postes ;
- la comparaison à des données historiques.

D'une manière générale, les avis rendus par l'Observatoire dans le cadre de la vérification des prix nécessitent très souvent une approche prenant en compte des aspects très diversifiés. Cette diversité est principalement appréhendée par l'Observatoire par un mécanisme de décomposition du prix remis par le(s) soumissionnaire(s).

A l'origine, cette approche par « décomposition du prix » avait été conçue afin de pallier l'absence initiale de données auxquelles comparer les prix soumis et les difficultés de construction de bases de données8. Elle consiste en une décomposition du prix de la prestation en ses différents postes. L'objectif est d'analyser le caractère réaliste des différentes dimensions du prix en confrontant chacun de ces éléments à des minimums/références existant(e)s, comme les salaires bruts, les primes, les indemnités et les sursalaires (fixés dans les CCT<sup>9</sup>), etc.

En raison de la part prépondérante représentée par la main d'œuvre dans certains secteurs, une large part du travail est portée sur cet aspect, en particulier sur le salaire brut, les primes et sursalaires

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, M.B., 9 mai 2017, p.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Ces méthodologies sont détaillées dans le <u>rapport annuel 2015 de l'Observatoire</u>.

<sup>8</sup> La création de bases de données suppose en amont la rédaction de cahiers des charges-type et l'élaboration de postes standardisés, puis l'établissement d'un système de collecte de données. Ces conditions n'étant pas remplies au niveau régional, cette approche n'est pour l'instant pas opérationnelle.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Conventions collectives de travail.

légalement obligatoires et, dans la mesure du possible, les différentes charges. L'Observatoire a également travaillé sur les dispositifs de réduction des coûts tels que activa.brussels, etc.

Enfin, l'Observatoire fournit également, sur demande, des recommandations individualisées sur diverses thématiques, principalement liées aux prix (procédure de vérification des prix ou des coûts, formules de révision de prix, informations sur les barèmes, etc.).

En 2021, l'Observatoire a répondu à plusieurs sollicitations d'adjudicateurs. Celles-ci concernaient des demandes:

- d'avis/de remarques sur des offres et des justifications de prix ;
- diverses (procédure de vérification des prix et des coûts, etc.).

## En 2021, l'Observatoire a répondu à 13 demandes d'adjudicateurs.

# 2.2. Développement d'expertises et de connaissances spécifiques sur des secteurs d'activités

#### 2.2.1. Méthode de travail

Depuis sa création, l'Observatoire a développé une approche consistant à rassembler un maximum d'informations auprès des acteurs de divers secteurs économiques. Ce travail permet à l'Observatoire d'acquérir des connaissances spécifiques lui permettant de conseiller de façon pertinente les adjudicateurs dans la passation de leurs marchés publics.

Le travail d'investigation mené par l'Observatoire lui a également permis de développer des méthodologies d'analyse de prix utiles à sa mission de remise d'avis et de collecter des suggestions d'améliorations des documents du marché.

La mission de l'Observatoire étant circonscrite à la Région de Bruxelles-Capitale, « l'échantillon » des entreprises rencontrées s'est naturellement porté sur les entreprises présentes à Bruxelles mais également sur celles actives à Bruxelles et localisées dans une autre Région du pays.

Compte tenu de l'objectif principal de l'Observatoire de lutte contre le dumping social, la priorité est donnée aux secteurs à forte densité de main d'œuvre et/ou plus sensibles à la fraude.

Au fur et à mesure de l'avancée de ce travail d'investigation, l'Observatoire a posé les bases d'une méthodologie de travail qu'il applique de façon systématique lors de l'investigation de tout nouveau secteur. Outre des recherches documentaires (CCT applicables, etc.), cette méthodologie consiste donc à rencontrer un maximum d'acteurs (fédérations, entreprises, organisations syndicales) afin de les questionner quant aux obligations règlementaires propres au secteur, aux améliorations potentielles des documents du marché, aux composantes du prix de vente, etc.

Ces rencontres ont notamment pour but de compiler un maximum d'informations afin de les diffuser auprès des adjudicateurs bruxellois par le biais de :

- notes techniques et synthèses (ex. synthèse des principales informations des CCT relatives aux fonctions, aux salaires et aux primes, etc.);
- recommandations spécifiques propres au secteur (spécifications techniques, exemples de critères de sélection, d'attribution, etc.);

le cas échéant, un cahier des charges-type<sup>10</sup>.

Au fur et à mesure des avancées, ces documents sont rendus disponibles via les pages du site Internet de Brupartners consacrées à l'Observatoire.

L'objectif des entretiens est également d'identifier, par secteur, les variables les plus saillantes quant à la détermination du prix. Ces variables intègrent la liste des suggestions d'améliorations des cahiers des charges formulées par l'Observatoire dans le but de :

- permettre aux entreprises de disposer des informations nécessaires afin de répondre le plus précisément possible à l'offre ;
- construire des postes communs aux acheteurs publics bruxellois afin d'élaborer, à terme, des bases de données de prix comparables.

Après avoir précédemment analysé les secteurs du nettoyage, du gardiennage, de la restauration collective, de l'impression, de l'informatique, du transport de personnes, de la construction et des services horticoles, l'Observatoire a travaillé, en 2021, sur les secteurs suivants : la réparation et l'entretien d'installations de bâtiments et les travaux de voirie.

#### 2.2.2. Secteur de la réparation et de l'entretien d'installations et de bâtiments

## 2.2.2.1. Acteurs du secteur de la réparation et de l'entretien d'installations de bâtiments

Après un travail de recherche documentaire, l'Observatoire a entamé un travail d'expertise sur le secteur de la réparation et de l'entretien d'installations de bâtiments en rencontrant plusieurs acteurs clés (entreprises, etc.).

En 2021, l'Observatoire a mené des entretiens auprès de : 1 fédération d'entreprises, 2 syndicats, 5 entreprises et 3 adjudicateurs.

#### 2.2.2.2. Rédaction de documents de synthèse

Sur base de ces travaux, des notes de synthèse ont été élaborées à l'attention des adjudicateurs :

- Des recommandations spécifiques aux marchés publics de services relatifs aux entretiens et aux modernisations d'ascenseurs;
- Des notes de synthèse des commissions paritaires 111, 209 et 149.01.

## 2.2.3. Secteur des travaux de voirie

#### 2.2.3.1. Acteurs du secteur des travaux de voirie

En 2021, l'Observatoire a entamé, en parallèle d'un travail de recherche documentaire, un travail de terrain sur le secteur des travaux de voirie.

Dans ce cadre, l'Observatoire a rencontré la Fédération Belge des Entrepreneurs de Travaux de Voirie. D'autres entretiens sont prévus en 2022. L'objet de ces rencontres est d'échanger et de collecter un maximum d'informations relatives aux composantes du prix, aux caractéristiques spécifiques du secteur et aux éléments des cahiers des charges ainsi que d'obtenir, du secteur, des recommandations d'améliorations des marchés publics et notamment des documents de marché.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Les caractéristiques et la multiplicité potentielle des spécifications techniques de certains types de marchés ne peuvent systématiquement être synthétisées dans un cahier des charges-type. Dans ce cas, l'Observatoire rédige une note technique reprenant une série de recommandations propres au secteur.

#### 2.2.3.2. Rédaction de documents de synthèse

A l'issue des investigations sur le secteur des travaux de voirie, des documents de synthèse (notes de recommandations) seront disponibles sur les pages du site Internet de Brupartners consacrées à l'Observatoire.

# 2.3. Répertoire d'entreprises

#### Contexte et objectifs

Parmi les mesures prises suite aux travaux du GT « Dumping » figure la création d'un répertoire d'entreprises au sein de l'Observatoire.

Disponible en ligne depuis l'été 2019, ce service, créé à l'attention tant des adjudicateurs de la Région de Bruxelles-Capitale qu'aux opérateurs économiques désireux de participer à des procédures de

marchés publics bruxellois, est destiné à faciliter la mise en relation des acheteurs publics de la Région avec les entreprises actives à Bruxelles souhaitant participer à des marchés publics spécifiques (le répertoire n'a pas vocation à donner une publicité à tous les marchés et vise en particulier la prospection dans le cadre de marchés passés en procédure sans publication).

Outre une base de données d'entreprises, le répertoire reprendra également des informations relatives à l'exécution de marchés publics passés, et notamment les certificats de bonne exécution, l'idée étant que les adjudicateurs puissent identifier les entreprises ayant produit des prestations de qualité.

L'objectif du répertoire est donc double et consiste à :

- élargir le nombre de marchés accessibles aux entreprises en une connaissance plus dynamique commanditaires et des opérateurs économiques quant à certains marchés;

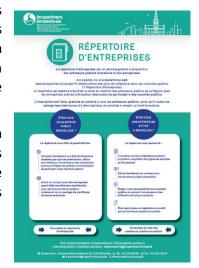


Figure 2 – Infographie relative à l'usage du répertoire d'entreprises

- informer les adjudicateurs en recherche de prestataires de la qualité des prestations fournies par les opérateurs économiques via la consultation des certificats de bonne exécution délivrées par d'autres adjudicateurs bruxellois.

#### Gestion du répertoire

En 2021, l'Observatoire a assuré la gestion et la tenue à jour (vérification et validation des inscriptions) du répertoire d'entreprises.

Cet outil prend la forme d'une plateforme Internet sur les pages dédiées à l'Observatoire du site de Brupartners. L'inscription au répertoire est libre et ouverte à tous les adjudicateurs bruxellois, ainsi qu'à tous les opérateurs économiques désireux d'y être repris, et consiste à remplir un formulaire accessible en ligne.

L'accès aux informations du répertoire est, quant à lui, en partie public et en partie réservé aux adjudicateurs. Les informations qui y sont rendues disponibles consistent en :

- Pour la partie publique :
  - o une liste des entreprises classées par type de prestations qu'elles effectuent ou souhaitent effectuer au service d'adjudicateurs bruxellois ;

- une liste des adjudicateurs bruxellois, complétée des types de marchés qu'ils passent et pour lesquels ils se mettent régulièrement en recherche de soumissionnaires.
- Pour la partie privée, utilisable par les seuls adjudicateurs : la liste des entreprises complétée de différentes mentions utiles ou documents qui restent, pour certains, à déterminer (certificats de bonne exécution, etc.).

L'utilisation du répertoire est bien sûr facultative. Il s'agit d'un service complémentaire qui ne dispense en rien les adjudicateurs de respecter les principes des marchés publics.

Concrètement, le répertoire d'entreprises est composé de :

- un formulaire d'inscription à l'attention des opérateurs économiques ;
- un formulaire d'inscription à l'attention des adjudicateurs bruxellois ;
- une page de consultation du répertoire d'entreprises (recherche par secteurs d'activités, par mots-clés renvoyant aux informations renseignées par les opérateurs économiques lors de leur inscription et/ou par commune), dont une partie des informations est disponible librement, une autre partie n'étant accessible qu'aux adjudicateurs enregistrés et connectés ;
- une page reprenant la liste des adjudicateurs bruxellois ainsi que les types de marchés qu'ils passent tels qu'ils les ont renseignés dans leur formulaire d'inscription. Ces informations sont en accès libre et donc disponibles à tous les opérateurs économiques.

#### Dynamisation du répertoire d'entreprises

Afin d'améliorer le répertoire d'entreprises, l'Observatoire a travaillé en 2021 à remanier la plateforme qui l'héberge sur le site Internet de Brupartners en :

- Repensant le design et la structure pour une navigation facilitée et une meilleure expérience pour le public cible;
- Ajoutant de nouvelles fonctionnalités tels le chargement et le partage de certificats de bonne exécution et l'accès, via des liens hypertextes, aux marchés passés par e-Procurement.

Au travers de cette nouvelle plateforme, l'Observatoire ambitionne de faciliter l'utilisation du répertoire et d'en accroître la visibilité afin d'augmenter significativement nombre d'utilisateurs.

En 2022, et suite à ces travaux, différentes actions de communication seront mises en œuvre afin de :



Figure 3 – Le répertoire d'entreprises

- accroître la notoriété au répertoire d'entreprises ;
- obtenir l'adhésion des utilisateurs au répertoire d'entreprises ;
- augmenter l'utilisation du répertoire par les publics-cibles (opérateurs économiques et adjudicateurs bruxellois);
- mettre en place un système efficace de collecte des certificats de bonne exécution.

Le répertoire compte à ce jour plus de 220 inscrits.

# 2.4. Mise en place des GT sectoriels anti-dumping

Afin de répondre au chantier de l'Objectif 2.2 de la Stratégie GO4BRUSSELS 2030 « Lutte contre le dumping social dans les marchés publics », dont l'Observatoire a été désigné comme « Pilote », un projet de mise en place de Groupes de travail (GT) anti-dumping a été élaboré, puis soumis et discuté avec les Cabinets ministériels porteurs.

Conformément au chantier précité, l'objectif poursuivi par ces GT vise à l'« Elaboration de bonnes pratiques régionales en vue d'élaborer des nouvelles clauses permettant de lutter contre le dumping social dans une approche sectorielle ». Il est donc prévu de réunir ces GT afin d'élaborer, dans des secteurs prioritaires, des clauses à insérer dans les documents du marché de nature à renforcer la lutte contre le dumping social dans les marches publics en Région bruxelloise.

La 1<sup>ère</sup> réunion des GT est programmée en janvier 2022.

# 2.5. Avant-projet de nouvelle ordonnance « Observatoire »

Un avant-projet de nouvelle ordonnance « Observatoire » a été élaboré dans le but de :

- Compléter l'ordonnance actuelle compte tenu des missions tirées des recommandations du GT « Dumping »;
- Uniformiser les modes de saisine de l'Observatoire afin de calquer ceux des marchés publics locaux sur ceux prévus pour les marchés publics régionaux ;
- Assurer, par les acheteurs publics, la transmission de l'ensemble des prix des offres remises dans le cadre d'un marché public repris dans la liste des marchés présentant un risque accru de concurrence déloyale;
- Préciser, au regard de l'expérience acquise depuis sa mise en place effective, les missions de l'Observatoire en focalisant formellement le travail sur la lutte contre le dumping social et la concurrence déloyale minimisant les coûts salariaux.

En complément de l'avant-projet d'ordonnance, l'Observatoire a également rédigé des projets d'exposé des motifs et de commentaire des articles.

L'avant-projet de nouvelle ordonnance « Observatoire » a été transmis au Gouvernement.

L'Observatoire reste en attente de son adoption.

#### 2.6. Activités diverses

#### 2.6.1. Réseau bruxellois des acheteurs publics régionaux

Le Réseau bruxellois des acheteurs publics régionaux est un groupe de travail dédié à la thématique des marchés publics rassemblant les acteurs de la Région. Son but principal est la mise en commun des bonnes pratiques, des connaissances et des expériences dans le cadre du prescrit légal et du traitement des dossiers de marchés publics.

Les objectifs fixés sont :

- o l'organisation de dialogues autour des sujets d'actualité en matière de marchés publics ;
- la création d'un réseau d'acheteurs ;
- l'échange de bonnes pratiques ;
- o le partage d'expériences, discussions autour de cas pratiques avec d'autres collègues de la Région de Bruxelles-Capitale;

- o le partage de modèles de documents ;
- o la centralisation de certains marchés ;
- o l'intervention d'experts sur des sujets précis.

L'Observatoire a participé à la mise en place du Réseau et est membre du comité de coordination.

En 2021, l'Observatoire a initié, en sa qualité de membre du comité de coordination, une réunion avec les autres membres du comité. L'objectif de cette réunion était d'échanger à propos des activités du réseau afin d'en optimiser le fonctionnement et d'en accroître l'utilité pour le public cible des adjudicateurs régionaux bruxellois.

# 2.6.2. Tenue d'un répertoire de jurisprudence

Dans l'objectif de développer une expertise relative aux missions qui lui sont attribuées, l'Observatoire continue d'alimenter son répertoire de jurisprudence. Ce répertoire a pour but d'outiller l'Observatoire en matière d'arguments juridiques afin d'être en mesure de répondre aux demandes adressées par les adjudicateurs.

En parallèle, un outil de recherche et de synthèse des décisions juridiques prises par les différentes autorités compétentes en matière de marchés publics créé à l'Observatoire permet une recherche efficace et rapide sur base de mots-clés.

#### 3. Communication

# 3.1. Pages du site Internet de Brupartners consacrées à l'Observatoire

<u>Les pages du site Internet de Brupartners consacrées à l'Observatoire</u> servent à la fois de vitrine aux activités de l'Observatoire et de point de contact avec celui-ci. On y retrouve notamment une présentation du service, ainsi que l'ordonnance du 3 avril 2014 portant création de l'Observatoire.

C'est également sur ces pages que les adjudicateurs peuvent trouver différents **documents utiles** publiés par l'Observatoire :

- cahiers des charges-type;
- notes techniques et de synthèse spécifiques aux secteurs investigués ;
- « Guide de bonnes pratiques dans les marchés publics » ;
- rapports annuels.

Ces pages abritent enfin le répertoire d'entreprises (voir point 2.3.).

#### 3.2. Newsletter

Afin d'accroître la visibilité et de faciliter l'accès à ses travaux aux différents acteurs des marchés publics en Région bruxelloise, l'Observatoire a travaillé en 2021 à la conception et à la rédaction de sa 1ère newsletter.

Par le biais de cette newsletter, l'Observatoire vise à promouvoir ses activités, ses publications, mais aussi à partager, auprès de ses publics cibles, des initiatives et de l'actualité en rapport avec les marchés publics.

La 1<sup>ère</sup> newsletter de l'Observatoire sera lancée début 2022. Cette 1<sup>ère</sup> édition donnera suite à d'autres parutions, sur une base semestrielle.

## 3.3. Nouvelles publications de l'Observatoire

En 2021, l'Observatoire a édité de nouvelles publications disponibles sur les pages du site Internet de Brupartners qui lui sont consacrées.

#### \* Rapport annuel 2020

Le Rapport annuel de l'Observatoire des prix de référence dans les marchés publics reprend toutes les activités menées en 2020.



Figure 4: Rapport annuel 2020

#### \* Autres documents utiles

En 2021, l'Observatoire a mis à disposition plusieurs documents à l'intention des adjudicateurs.

#### Secteur des services horticoles :

- Recommandations spécifiques aux marchés publics de services relatifs à l'entretien de parcs, jardins et espaces verts ;
- Synthèse de la commission paritaire 145.

#### L'Observatoire a également mis à jour une série de documents utiles :

- Guide des bonnes pratiques dans les marchés publics ;
- Document de synthèse de la commission paritaire 124 (construction);
- Document de synthèse de la commission paritaire 317 (gardiennage et/ou surveillance);
- Cahier spécial des charges relatifs aux services de nettoyage;
- Note relative à la sous-traitance dans les marchés publics de travaux;
- Recommandations spécifiques aux marchés publics de gardiennage.



Figure 5 : Guide des bonnes pratiques dans les marchés publics